

**École de criminologie**  
Université de Montréal

**Hiver 2019**

Plan de cours  
**CRI-2301 Évaluation et intervention auprès des victimes d'actes criminels**  
Mardi de 13h00 à 16h00  
Pavillon Claire McNicoll- Local Z-330

Isabelle V. Daignault  
[Isabelle.daignault@umontreal.ca](mailto:Isabelle.daignault@umontreal.ca)

Mardi de 9h00-12h00 (autres disponibilités sur demande)

### Descripteur du cours

Évaluation et intervention auprès des victimes dans divers contextes d'abus, de violence et de négligence. Programmes et approches pour venir en aide aux victimes.

Ce cours porte sur l'évaluation des besoins des victimes d'actes criminels, ou d'autres formes de victimisation, et sur la détermination et la mise en œuvre d'un plan d'intervention adapté pour soutenir ou rétablir les capacités sociales de la victime et favoriser son rétablissement. Il est utile aux futurs criminologues qui seront amenés à travailler auprès d'une clientèle de tout âge qui requiert des services en tant que victime ou d'une clientèle recevant des services pour d'autres motifs, avec un passé de victimisation. Selon les actes réservés aux criminologues, l'évaluation et l'intervention auprès des victimes peut se faire dans différents contextes tels qu'en application de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et de celle sur le système de justice pénale des adolescents (LSJPA), en santé mentale, pour des organismes communautaires ou gouvernementaux (ex : CAVAC) ou des services dans le système correctionnel québécois et canadien.

### Objectifs du cours

#### **Objectifs généraux**

Ce cours vise à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et appliquées sur l'impact de la victimisation sur le développement et la santé des individus, sur les besoins des victimes et les différents services qui s'offrent à elles. L'évaluation des besoins et l'intervention auprès de victimes seront abordés de façon générale et à l'aide d'exemples spécifiques à certaines formes de violence, d'abus et de négligence.

#### **Objectifs spécifiques**

1. Comprendre et évaluer l'impact de la victimisation
2. Reconnaître les besoins des victimes et de leurs proches
3. Se familiariser avec les principes de la relation d'aide dans un contexte de victimisation
4. Prendre connaissance de diverses stratégies d'intervention visant l'aide et le soutien des victimes

5. Connaître les ressources de référence pour accompagner les victimes dans les étapes du processus judiciaire
6. Se familiariser avec différentes problématiques spécifiques et différents groupes d'âge en intervention

### Approches pédagogiques

- Cours magistraux
- Lectures obligatoires et facultatives
- Ateliers, discussions de cas, exercices cliniques et vidéos
- Conférenciers invités

### Modalités d'évaluation des apprentissages

#### Outils d'évaluation

##### Examens :

Les examens seront composés de questions à choix multiples, de questions à court développement (quelques lignes à 1/4 de page). Les questions porteront sur la matière vue en classe, sur le contenu du matériel pédagogique, ainsi que sur certains articles ou textes qui seront distribués aux étudiants tout au long de la session. Une partie des questions à l'examen porteront sur l'application des connaissances par le biais d'une mise en situation (récit de Martine Ayotte).

**Préparation à l'examen final :** Pour l'examen final, des questions à développement porteront sur l'analyse du parcours de victimisation de Martine Ayotte, à partir de son témoignage « La Proie ». Une liste de questions vous seront fournies dès le 15 janvier, desquelles certaines seront sélectionnées deux questions pour l'examen final. Les étudiants auront droit à leurs notes pour ces sections de l'examen.

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen intratrimestriel	50 %	26 février 2019
2. Examen final	50 %	23 avril 2019

#### Barème de notation

##### a) Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70

2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

### Déroulement du cours

---

Dates	Éléments de contenu	Lectures et exercices
Cours 1: 8 janvier	<b>VICTIMISATION, SANTÉ MENTALE ET SERVICES</b>	Introduction à l'intervention auprès des victimes 3 <sup>e</sup> Ed., Boudreau et al., (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>Chapitre 1 : Connaître quelques notions de base</li> </ul> <u>Mise en pratique :</u> L'influence de nos perceptions
Cours 2: 15 Janvier	<b>LES CONSÉQUENCES DE LA VICTIMISATION</b>	Introduction à l'intervention auprès des victimes 3 <sup>e</sup> Ed., Boudreau et al., (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>Chapitre 2, Comprendre la victimisation criminelle</li> </ul> <u>Mise en pratique :</u> Identification des conséquences et notions d'intimité
Cours 3: 22 Janvier	<b>L'ÉVALUATION DES BESOINS ET DES CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES</b>	Introduction à l'intervention auprès des victimes 3 <sup>e</sup> Ed., Boudreau et al., (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>Chapitre 5, Se familiariser avec les services offerts aux victimes (IVAC)</li> </ul> <u>Mise en pratique :</u> Visionnement de présentations de cas Peur, anxiété, TSPT, dissociation, dépression, somatisation
Cours 4: 29 Janvier	<b>DIFFÉRENCES ENTRE LES PROFILS, LES FACTEURS ASSOCIÉS</b>	Introduction à l'intervention auprès des victimes 3 <sup>e</sup> Ed., Boudreau et al., (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>Chapitre 3, Cerner les besoins</li> </ul> <u>Mise en pratique :</u> Analyse de cas (Analyse médicale et suivi)
Cours 5: 5 Février	<b>L'ALLIANCE DE TRAVAIL AUPRÈS DES VICTIMES</b>	Introduction à l'intervention auprès des victimes 3 <sup>e</sup> Ed., Boudreau et al., (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>Chapitre 4 : l'intervention auprès des victimes (relation d'aide).</li> </ul> <u>Mise en pratique :</u> Poupart (reflets)

Cours 6: 12 Février	<b>COMMENT CONSIDÉRER LE STADE DÉVELOPPEMENTAL ?</b>	CYR, M. (2014). <i>Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime : de la théorie à la pratique</i> . Dunod, Paris. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 4. (Disponible sur Studium)</li> </ul> Introduction à l'intervention auprès des victimes 3 <sup>e</sup> Ed., Boudreau et al., (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 13, Les aînés victimes.</li> </ul> <u>Mise en pratique</u> : Pratique de questionnement non suggestif
Cours 7: 19 Février	<b>PLAN D'INTERVENTION, PRIORITÉS ET MISE EN ŒUVRE</b>	BRILLON, P., <i>Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique, Guide à l'intention des thérapeutes</i> , Montréal : Québecor, 2003, 456 p. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 7 : Faire une bonne psychoéducation des réactions traumatiques, p. 161 à 183.</li> </ul> <u>Mise en pratique</u> : Expliquer les symptômes
Cours 8: 26 Février	EXAMEN INTRA	
Pas de cours: 5 Mars	SEMAINE DE LECTURE	
Cours 9: 12 Mars	<b>L'INTERVENTION DE CRISE</b>	BRILLON, P., <i>Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique, Guide à l'intention des thérapeutes</i> , Montréal : Québecor, 2003, 456 p. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 14 :</li> </ul> <u>Mise en situation</u> : à déterminer
Cours 10: 19 Mars	<b>L'INTERVENTION AUPRÈS DES VICTIMES DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE</b>	Introduction à l'intervention auprès des victimes 3 <sup>e</sup> Ed., Boudreau et al., (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 6 : Accompagner les victimes dans le système judiciaire.</li> </ul> <u>Mise en situation</u> : Présentation Vidéo du CAVAC
Cours 11: 26 Mars	<b>L'INTERVENTION EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE PAR <u>COTÉ COUR</u></b>	Introduction à l'intervention auprès des victimes 3 <sup>e</sup> Ed., Boudreau et al., (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 7 : Intervenir en contexte de violence conjugale.</li> </ul> <u>Mise en situation</u> : à déterminer
Cours 12: 2 avril	<b>L'INTERVENTION EN CONTEXTE D'AGRESSION SEXUELLE</b>	Introduction à l'intervention auprès des victimes 3 <sup>e</sup> Ed., Boudreau et al., (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 8 : Intervenir en contexte d'agression sexuelle.</li> </ul> <u>Mise en situation</u> : Révision
Cours 13: 9 avril – Dernier cours	<b>L'INTERVENTION EN CONTEXTE D'HOMICIDE <u>CAVAC DE MONTREAL</u></b>	Introduction à l'intervention auprès des victimes 3 <sup>e</sup> Ed., Boudreau et al., (2018) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitre 10 : Intervenir en contexte d'homicide.</li> </ul>
16 avril	Semaine d'étude	
23 avril	EXAMEN FINAL	

## Lectures obligatoires et références bibliographiques

### LECTURES OBLIGATOIRES

- BOUDREAU, POUPART, LEROUX ET GAUDREAU (2013). Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels. Association québécoise Plaidoyers-victimes.
- AYOTTE, MARTINE. La Proie : récit d'une dénonciation (2008). Montréal, Les Editions JCL.
- Des textes seront remis aux étudiants pendant le cours via Studium.

### LECTURES COMPLÉMENTAIRES

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE PLAIDOYER-VICTIMES. Votre parcours dans le système de justice (2013). Disponible en ligne : [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca). Section publications, guides d'information.
- BRILLON, P., *Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique, Guide à l'intention des thérapeutes*, Montréal : Québecor, 2003, 456 p.
- BRILLON, P. (2006). Se relever d'un traumatisme, réapprendre à vivre et à faire confiance; guide à l'intention des victimes. Les éditions Quebecor.
- CYR, M. (2014). *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime : de la théorie à la pratique*. Dunod, Paris.
- FORTIN, I., GUAY, S., Les suites d'une victimisation violente : l'adaptation de la victime et ses besoins d'aide Dans M. CUSSON, S. GUAY, J. PROULX, F.
- CORTONI (eds), *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science*, Canada : Éditions Hurtubise, 2013, p. 555-572.
- GUAY, S., & MARCHAND, A. (2006). Les troubles liés aux événements traumatiques : Dépistage, évaluation et traitements. Presses de l'Université de Montréal.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS , Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, Québec, Ministère de la famille et des aînés, 2010.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC, Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, Québec, MSSS, 2001.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, Le processus d'intervention lors d'un événement traumatique, Québec, Ministère de la sécurité publique, 1995.
- MONBOURQUETTE, J. 2003. Comment pardonner ? Éditions Novalis. 223 pages
- SANTÉ CANADA : CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE. *Mauvais traitements infligés aux enfants : Que faire – Guide de référence à l'intention des professionnels qui travaillent auprès des enfants* (Canada, 2006)
- SEGUIN, M., BRUNET, A., & LEBLANC, L. (2006). Intervention en situation de crise et contexte traumatique. Éditeur Gaëtan Morin.

## Renseignements utiles

### POLITIQUE CONCERNANT LES COURRIELS

En tant que professeure, je reçois un nombre grandissant de courriels à tous les jours. Je vous demande donc de respecter les lignes directrices suivantes :

- Envoyer un courriel pour prendre rendez-vous et prévoir 2-3 jours pour un retour, excluant les fins de semaine.
- Les questions relatives à la matière, au cours, aux évaluations ou aux travaux ne recevront pas de réponse par courriel. Pour ces questions, svp prendre rendez-vous.
- Si vous avez une demande de clarification du contenu du cours, veuillez envoyer un courriel et elle sera abordée lors du cours suivant. Je serai également disponible avant et après le cours pour des explications supplémentaires au besoin.

- Si vous êtes absent à un cours, il est de votre responsabilité d'obtenir les notes et le contenu du cours de la part d'une personne qui y a assisté.
- **Site web de l'École de criminologie :** [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)
- **Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :**  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

### ***Captation visuelle ou sonore des cours***

---

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

### ***Règlement des études de premier cycle***

---

**Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :**

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

---

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 EN VOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf)

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.